ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité

Question écrite n° 74476

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre de l'intérieur sur la proposition formulée dans le rapport de la Délégation parlementaire au renseignement de décembre 2014 relatif à l'activité de la délégation parlementaire au renseignement pour l'année 2014 visant à « préserver les effectifs dédiés au contre-espionnage et à la sécurité économique à la DGSI ». Il lui demande son avis sur cette proposition.

Texte de la réponse

2014 a été une année de réforme dans la structuration des missions de contre-espionnage et de sécurité économique de la DGSI, signe de l'importance de ces deux missions cardinales, à juste titre soulignée par la Délégation parlementaire au renseignement. Tant en termes d'organisation que de fonctionnement, le contre-espionnage a connu depuis plus d'un an une importante mue au sein de la DGSI. Cette évolution lui permet aujourd'hui de répondre aux menaces auxquelles la sécurité intérieure doit faire face. En décembre 2014, c'est la mission de protection économique qui, à son tour, a été complètement réorganisée. L'année 2015 sera décisive dans sa montée en puissance. Dans le défi analytique que doit relever la DGSI, il convient par ailleurs de souligner que ces deux missions ont été les principales bénéficiaires des recrutements de personnels contractuels au cours de l'année 2014 (hors Direction technique). La préservation des effectifs de la DGSI dédiés aux missions de contre-espionnage et de sécurité économique est donc assurée.

Données clés

Auteur : M. Éric Ciotti
Circonscription : Alpes-Maritimes (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 74476
Rubrique : Défense
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 24 février 2015, page 1288
Réponse publiée au JO le : 9 juin 2015, page 4356